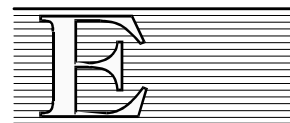




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/ACGD/RC.VII/04/4
21 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Centre africain pour le genre et le développement**

Septième Conférence régionale africaine sur les femmes
*Examen décennal de la mise en œuvre de la Plate-forme
de Dakar et du Programme d'action de Beijing*

6-14 octobre 2004
Addis-Abeba

**RÉSUMÉ DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ NATIONAUX
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLATE-FORME DE DAKAR ET
DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : Cadre général d'action pour parvenir à l'égalité des sexes et pour renforcer le pouvoir des femmes : une vue d'ensemble	1
Introduction	1
1.1 Le cadre : Beijing, 10 ans après	1
1.2 Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et leurs répercussions sur l'Afrique.....	2
1.3 Le cadre économique de l'évolution de la situation des femmes et les effets de la mondialisation	2
1.4 Du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD) au Sommet mondial pour le développement durable	3
1.5 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.....	3
1.6 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et évolution de la situation des femmes	4
 DEUXIÈME PARTIE : Mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines critiques du programme d'action de Beijing ainsi que des recommandations du document final	 4
 Les femmes et l'économie	
2.1 Les femmes et la pauvreté.....	4
2.2 Perspectives sexospécifiques et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau national.....	5
2.3 Prise en compte de la distinction homme-femme dans les budgets nationaux	5
2.4 Programmes de microcrédits destinés aux femmes.....	6
2.5 Accès des femmes à la terre	7
2.6 Part des femmes dans l'emploi rémunéré et participation au monde du travail	7
 Éducation et formation	
2.7 Efforts visant à assurer l'éducation de base pour tous.....	8
2.8 Nécessité de mettre fin aux disparités entre les sexes au niveau secondaire	8
2.9 Réduction des disparités entre les garçons et les filles dans l'enseignement supérieur.....	9
2.10 Éradication de l'analphabétisme chez les femmes.....	10
2.11 Réduction des disparités entre les garçons et les filles dans les domaines scientifique et technique	10
 Santé développement	
2.12 La détérioration de la situation sanitaire	10
2.13 Importance de la santé en matière de procréation	11
2.14 Solution aux problèmes des taux de mortalité infantile et enfantine	12
2.15 Faire face à l'incidence du VIH/sida chez les femmes	12

Gouvernance et démocratisation

2.16	Partage du pouvoir au niveau national	13
2.17	Les femmes à des postes de responsabilité	13
2.18	Les femmes et le pouvoir judiciaire	14
2.19	Le rôle grandissant des ONG dans la gouvernance.....	14

Droits des femmes

2.20	Mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.....	15
2.21	La violence à l'égard des femmes	16
2.22	Les femmes et les conflits armés.....	17

Les femmes et les médias

2.23	Accès des femmes aux technologies de l'information	18
2.24	Portrait des femmes dans les médias.....	18
2.25	Utilisation des médias pour faire avancer la cause des femmes	19

Les femmes et l'environnement

2.26	Les effets de la dégradation de l'environnement sur les femmes	20
2.27	Participation des femmes à la formulation des politiques pour un meilleur environnement.....	20

La petite fille

2.28	Protection des droits de la petite fille	21
------	--	----

TROISIÈME PARTIE : Mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme

3.1	Mécanismes nationaux	21
3.2	Élaboration et mise en œuvre des plans d'action nationaux	22

QUATRIÈME PARTIE : Résumé et conclusion

4.1	Résultats	23
4.2	Obstacles au renforcement du pouvoir des femmes.....	24
4.3	La voie à suivre	25

PREMIÈRE PARTIE : CADRE GÉNÉRAL D'ACTION POUR PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET POUR RENFORCER LE POUVOIR DES FEMMES : UNE VUE D'ENSEMBLE

INTRODUCTION

Le présent rapport est un résumé des données et des informations contenues dans les rapports nationaux soumis, par les États africains membres, au Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Cette initiative a pour objectif principal de présenter les résultats obtenus par les pays membres ainsi que les problèmes qui se posent à eux dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing. A cet effet, le rapport s'articule autour des quatre parties suivantes : outre la présente introduction et le chapitre consacré au cadre général du rapport, la deuxième partie expose les données sur 11 domaines critiques, qui montrent que, malgré les progrès accomplis, les femmes africaines restent toujours confrontées à des problèmes insurmontables, qui ont notamment trait à la pauvreté, au manque d'accès à des ressources productives, et aussi à l'éducation, à la santé et à l'emploi. La troisième partie porte sur le domaine critique des mécanismes institutionnels destinés à promouvoir la femme et montre que, malgré le rôle important qu'elles jouent dans l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes, ces structures ne disposent pas des moyens humains et financiers requis pour la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing. Pour conclure, la quatrième partie fait le résumé des résultats obtenus et des obstacles rencontrés, avant de réitérer les mesures que les gouvernements doivent mettre en œuvre pour parvenir à l'égalité entre les sexes, compte tenu de la nécessité d'un engagement politique au niveau le plus élevé, du respect des principes de responsabilité en l'absence de mise en œuvre et d'une action urgente pour résoudre le problème des inégalités entre les sexes, dans une perspective élargie où la question fondamentale de l'égalité et du pouvoir au sein des sociétés sera examinée.

1.1 Le cadre : Beijing, 10 ans après

En 1995, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont réunis à Beijing, pour renforcer la dynamique qui a vu le jour à Mexico il y a de cela une vingtaine d'années, donner une nouvelle impulsion au programme sur le genre et mettre l'accent sur le lien indissociable entre l'égalité entre les sexes, le renforcement du pouvoir des femmes et le développement durable. Dix ans après cette conférence historique, au cours de laquelle le Programme d'action de Beijing a été adopté, l'Afrique se joindra au reste du monde pour passer en revue la décennie. Dans ce cadre, suite au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée générale des Nations Unies et sous les auspices du Comité femmes et développement (CFD), la CEA est censée faciliter et coordonner l'évaluation de la mise en œuvre de ce programme d'action. Le processus se déroulera à trois niveaux : 1) au niveau national, les pays ont rédigé leurs rapports nationaux, en se fondant sur le questionnaire élaboré par la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU; 2) le CAGED a organisé cinq réunions sous-régionales selon le calendrier suivant : en Afrique de l'Est, du 2 au 4 juin 2004, à Kigali; en Afrique centrale, du 19 au 21 avril 2004 à Brazzaville; en Afrique du Nord, du 14 au 16 avril 2004, à Tanger (Maroc); en Afrique australe, du 26 au 29 avril 2004, à Lusaka et en Afrique de l'Ouest, du 13 au 15 avril 2004, à Abuja; et 3) au niveau régional, la CEA s'appête à organiser la

septième conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10). Enfin, les conclusions de cette conférence seront présentées, par l'intermédiaire de la Division de la promotion de la femme, à la Commission de la condition de la femme.

1.2 Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et leurs répercussions sur l'Afrique

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été fixés en septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, au cours duquel les États Membres ont défini huit objectifs ainsi que des indicateurs correspondants qui traduisent les engagements pris en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté. A l'instar du Programme d'action de Beijing, les OMD mettent en évidence l'importance que revêtent, notamment, l'égalité entre les sexes, l'éducation, la santé et un environnement durable pour la promotion de l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes. On y préconise l'adoption d'une nouvelle méthode de développement où l'accent portera sur la responsabilité collective et sur la réduction de la concurrence au niveau des marchés. La date limite de 2015 a été fixée pour atteindre ces Objectifs. Le suivi des progrès réalisés par chaque nation et chaque région a démarré dès l'établissement des Objectifs. L'absence de données en Afrique sur une grande diversité d'indicateurs, notamment ceux relatifs aux revenus par habitant, à la santé, à l'éducation et aux dépenses publiques, reste une préoccupation majeure. Les évaluations ne peuvent être que globales et, souvent, elles ne sont même pas disponibles. Toutefois, sur la base des tendances actuelles et des données existantes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime que la plupart des pays africains n'atteindront sans doute aucun des Objectifs fixés d'ici à 2015, et on constate effectivement une régression dans certaines tendances, notamment au niveau de la pauvreté. Ce sombre tableau du continent comporte d'importantes exceptions qui feront l'objet d'un examen approfondi, à mesure que les résultats obtenus dans les pays seront connus.

1.3 Le cadre économique de l'évolution de la situation des femmes et les effets de la mondialisation

Les efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à renforcer le pouvoir des femmes en Afrique se sont accentués au cours des années 80 et d'une partie des années 90, période qu'on a qualifiée de "décennie perdue". Les programmes d'ajustement structurel (PAS), les nombreuses guerres civiles, l'instabilité politique, la corruption, l'épidémie du VIH/sida et le fardeau de la dette ont freiné la relance économique. Selon les estimations, près de la moitié des populations africaines survivent avec moins d'un dollar par jour. Toutefois, les données tirées du rapport économique sur l'Afrique de 2004 indiquent que le continent a enregistré quelques progrès. Par exemple, "en 2003, après l'Asie du Sud-Est, l'Afrique a été la deuxième région du monde en développement à avoir enregistré la croissance la plus rapide". Ainsi donc, en 2003, le PIB réel a connu une augmentation de 3,8%, contre 3,2% en 2002. Cependant, pour réduire les écarts entre les sexes, d'importants défis restent à relever, étant donné que la croissance économique n'est pas plus rapide que la croissance démographique. La situation des femmes a été aggravée par la mondialisation, dans la mesure où les économies nationales sont liées au marché mondial par le biais de réglementations commerciales ainsi que d'institutions de régulation au niveau mondial, et en raison du mouvement rapide des capitaux et des

marchandises de part et d'autre des frontières. Les négociations menées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) constituent un élément important de la mondialisation. Elles comportent des implications sexospécifiques précises qui n'ont pas été prises en compte par les États parties. Par exemple, la suppression des subventions à la production agricole et alimentaire a eu des répercussions profondes sur les femmes africaines, d'autant plus que les pays industrialisés continuent d'allouer toute une gamme de subventions, ce qui a de graves conséquences sur la compétitivité notamment. Ainsi donc, malgré quelques îlots de progrès qui feront par la suite l'objet d'un examen, le contexte du développement n'a pas été très favorable pour les Africaines depuis Beijing.

1.4 Du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD) au Sommet mondial pour le développement durable

Outre la Conférence de Beijing, l'ONU a organisé plusieurs grandes conférences au cours desquelles la communauté internationale a réaffirmé son engagement en faveur de l'égalité des sexes. C'est ainsi que dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD), les États Membres sont invités à accorder une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment aux questions relatives à la protection des droits des filles et des femmes, à la situation sanitaire des femmes, à la participation des femmes et aux différences sexospécifiques au niveau de l'éducation. De même, dans la Déclaration de Rio et le Programme Action 21 qui ont conduit au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en août 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), il est rappelé qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans une participation active des femmes à la gestion de l'environnement. Au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, les droits des femmes, à travers la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes, figurent en bonne place dans les principaux engagements pris.

1.5 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Même s'il ne s'agit pas de la première qui s'adresse plus particulièrement aux femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979, est considérée comme la déclaration internationale des droits de la femme. On reconnaît de plus en plus qu'il existe un nombre incroyable de cas de discrimination envers les femmes. En février 2004, 50 des 53 États Membres africains avaient ratifié cette Convention. Sao Tomé-et-Principe l'a signée mais ne l'a pas ratifiée, alors que le Soudan et la Somalie ne l'ont ni signée, ni ratifiée. L'Algérie a indiqué qu'elle procédait à un nouvel examen des réserves qu'elle avait émises. Toutefois, malgré le nombre élevé des ratifications, l'application de la Convention est très lente. Les résistances culturelles et les persécutions constantes dont font l'objet, les ONG créées pour s'occuper des questions de genre ainsi que le financement insuffisant des programmes, des ministères et des institutions constituent certains des problèmes qui se posent aux pays africains. Par ailleurs, 31 pays africains ont signé le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits de la femme en Afrique. Toutefois, seuls trois pays l'ont ratifié.

1.6 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et évolution de la situation des femmes

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre surtout et avant tout un cadre pour le renouveau du continent africain. Cette initiative repose sur le fait que, bien que l'une des régions les plus riches du monde, l'Afrique reste le continent le plus pauvre; elle invite donc à un changement radical de cette situation pour le moins anormale. Elle met l'accent sur la paix, la sécurité et la gouvernance, comme conditions préalables au développement. Sans un partenariat entre les femmes et les hommes d'Afrique résolus à assurer la promotion des Africaines et l'égalité entre les sexes, en tant que préalables à la transformation structurelle à long terme des économies africaines, les idées contenues dans le programme d'action du NEPAD ne peuvent être mises en œuvre. L'un des moyens d'intégrer les questions sexospécifiques dans le processus du NEPAD consiste à mettre en évidence le rôle important joué par les femmes dans le développement socioéconomique, en indiquant dans le rapport annuel du NEPAD les résultats obtenus par les pays et les problèmes qui se sont posés à eux en ce qui concerne la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

DEUXIÈME PARTIE : MESURE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING AINSI QUE DES RECOMMANDATIONS DU DOCUMENT FINAL

LES FEMMES ET L'ÉCONOMIE

2.1 Les femmes et la pauvreté

L'Afrique est la région la plus pauvre et économiquement la moins performante dans le monde. Selon la Banque mondiale¹, entre 1990 et 1998, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour en Afrique subsaharienne a augmenté, passant de 47,7% à 48,1% de l'ensemble de la population. En général, les ménages ayant à leur tête des femmes, en particulier des veuves et des divorcées, souffrent beaucoup plus de la pauvreté que les ménages dirigés par des hommes. Des enquêtes sur la pauvreté menées dans plusieurs pays, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, confirment la féminisation de la pauvreté. Par exemple, les femmes au Rwanda représentent 62,1 de la population pauvre. Ce pourcentage est de 52% au Burkina Faso, de 73% au Niger et de 64% au Mali. Le Gouvernement sud-africain a institué une stratégie rurale durable intégrée et a mis en place des programmes destinés à éradiquer la pauvreté aux niveaux national, provincial et local. La plupart des pays ont estimé que la faiblesse ou l'absence d'analyses sexospécifiques dans la politique macroéconomique constituait un frein à la réduction de la pauvreté.

¹ World Bank Poverty Net : Income Poverty, 2001

2.2 Perspectives sexospécifiques et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau national

La plupart des pays africains tentent de lutter contre l'extrême pauvreté dans le cadre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et nombre d'entre eux intègrent des questions relatives à l'égalité entre les sexes et au renforcement du pouvoir des femmes dans ces programmes. L'Algérie, l'Angola, l'Égypte, l'Érythrée, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie ont conçu des DSRP destinés à renforcer la participation des femmes aux niveaux politique, économique et social grâce à des mesures volontaristes. Dans le DSRP de la République-Unie de Tanzanie, figurent un examen des sexospécificités en matière de pauvreté sur la base d'indicateurs liés ou non au revenu et une analyse des disparités entre les ménages et au sein des ménages; le DSRP du Burkina Faso décrit les mesures utilisées pour les activités économiques des femmes rurales; celui du Rwanda comprend également un plan des plus précis concernant les dispositifs de sécurité à l'intention des nouveaux pauvres, en particulier les femmes, tandis que le DSRP du Mozambique contient une analyse sexospécifique du secteur de l'éducation. Pour pouvoir intégrer des questions sexospécifiques dans les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national, les gouvernements ont travaillé avec des ONG et d'autres acteurs. Pour bien comprendre la pauvreté des femmes, il faut prendre en compte le fait que les hommes et les femmes vivent différemment la pauvreté, surtout si l'on veut réorienter les politiques et programmes d'intervention vers la recherche de solutions aux problèmes spécifiques des femmes. La plupart des pays africains qui ont mis en œuvre des DSRP ont fait une référence générale à la problématique homme-femme ainsi qu'à la pauvreté, sans préciser les méthodes et les outils à mettre en œuvre pour intégrer de façon systématique des dimensions sexospécifiques dans les DSRP. La démarche reste axée sur le thème « participation des femmes au développement », plutôt que l'intégration des questions sexospécifiques dans les DSRP.

2.3 Prise en compte de la distinction homme-femme dans les budgets nationaux

L'établissement de budgets qui tiennent compte des besoins des hommes et des femmes nécessite l'allocation de ressources sur une base durable pour un développement en faveur des pauvres et l'introduction de la transparence et de l'obligation redditionnelle dans les procédures budgétaires. A ce jour, seuls quelques pays africains intègrent dans leurs budgets nationaux la problématique homme-femme, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « initiatives budgétaires sexospécifiques ». Certains pays ont commencé à établir des budgets sexospécifiques (Malawi, Namibie) tandis que d'autres mènent des activités soit de sensibilisation soit de renforcement des capacités, afin que leurs budgets nationaux tiennent compte de la parité hommes-femmes (Éthiopie, Zambie). A Maurice, un comité pour l'établissement d'un budget sexospécifique a été créé, qui a pour mandat de veiller à la prise en compte de la problématique homme-femme dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des budgets nationaux, grâce à la production et à la publication de données ventilées par sexe et à l'analyse sexospécifique des budgets sectoriels et de ceux des collectivités locales en termes de contributions, d'activités, de production et de résultats. Même dans les pays où des budgets sensibles à la parité homme-femme sont mis en œuvre, les initiatives budgétaires sexospécifiques n'ont pas un caractère universel, en ce sens qu'elles ne sont destinées qu'à quelques ministères. En conséquence, l'analyse de l'établissement du budget et des répercussions de l'allocation des ressources sur la

réduction des inégalités entre les sexes ne fait pas l'objet d'une attention suffisante. Toutefois, la République-Unie de Tanzanie et le Mozambique offrent des exemples de bonnes pratiques, en ce sens que ces pays ont dépassé le stade de la rhétorique et qu'ils ont introduit, dans un certain nombre de ministères clefs, notamment les finances et la planification, une budgétisation qui tient compte des disparités entre les hommes et les femmes. Il est absolument indispensable, pour mettre un terme aux disparités entre les sexes dans les budgets nationaux, de produire des données ventilées par sexe, comme le prévoit le Programme d'action de Beijing. Tout comme la prise en compte du travail des femmes dans les systèmes de comptabilité nationale, la mise en œuvre des initiatives budgétaires sexospécifiques a un impact considérable sur la réduction de la pauvreté. A l'heure actuelle, les budgets nationaux privilégient les garçons et les hommes au détriment des femmes et des filles. Par exemple, dans les rapport sur l'accès des femmes à l'éducation, on a constaté des déséquilibres importants entre les garçons et les filles, notamment aux niveaux secondaire et supérieur. En conséquence, il y a tout lieu de croire que les hommes profitent davantage des dépenses consacrées à l'éducation que les femmes. Des analyses systématiques des répercussions budgétaires sur les économies des pays plus développés ont continuellement montré les injustices socioéconomiques d'une budgétisation qui fait fi des disparités entre les hommes et les femmes. L'Afrique du Sud et le Malawi sont des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine, pour avoir procédé à des vérifications sexospécifiques, dans le but d'évaluer leurs capacités en ressources humaines ainsi que la répartition de leurs ressources financières. Le Bureau sud-africain sur la condition de la femme effectue, chaque année, des audits pour vérifier si les ministères respectent les dispositions du Plan directeur national.

2.4 Programmes de microcrédits destinés aux femmes

Il existe, à l'heure actuelle, sur l'ensemble du continent, une grande diversité de programmes de microcrédits, qui ont été mis en place dans le but de remédier, par exemple, à l'insuffisance des flux de trésorerie et des investissements dans les microentreprises, ainsi qu'aux crises financières. Parmi les autres objectifs, on peut citer la réduction de la pauvreté, l'accroissement du pouvoir des femmes au sein des ménages et des collectivités, la formation aux activités commerciales ou le renforcement des capacités des femmes. Des associations de crédit tournant au Nigéria, en Angola, en Ouganda et au Ghana ont adapté leurs activités au nouvel environnement, en conjuguant les méthodes traditionnelles de rotation du crédit avec les opérations bancaires, la gestion, la formation et le conseil de type conventionnel. Ces programmes tendent à s'appuyer sur des méthodes d'épargne et de crédit que les Africains connaissent déjà. L'accent a donc porté sur des systèmes de prêts et d'épargne en groupes, calqués sur le modèle des mutuelles de crédit qui sont répandues en Éthiopie, au Nigéria, en Mauritanie, au Mali, en Tunisie, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, en Algérie et au Togo. Le deuxième type de programmes de microcrédits porte sur les « groupes de solidarité » fondés sur le modèle « Grameen », qu'on trouve par exemple en Algérie, à Djibouti, au Cameroun, au Niger, au Bénin, à Madagascar et au Burkina Faso. En Algérie, 45% des bénéficiaires sont des femmes. Les prêts sont consentis sur la base de garanties de groupes plutôt qu'en fonction des avoirs corporels, et un grand nombre de ces programmes connaissent des succès encourageants. Mais parmi les problèmes qui se posent aux femmes, on peut citer le manque d'expertise dans le domaine de la gestion, la faible capacité de production de l'épargne, l'éloignement des services, le manque d'informations et les problèmes récurrents des taux d'intérêt

élevés pour les personnes démunies. Il convient par-dessus tout de noter que les taux de remboursement des prêts par les femmes atteignent 95 à 98%. Certains pays ont fait état de tentatives menées par les gouvernements pour accroître l'accès des femmes au microcrédit. Par exemple, selon la « Botswana Finance Assistance Policy », les femmes doivent apporter une garantie de 10% lorsqu'elles sollicitent un prêt pour des projets alors que la contrepartie exigée des hommes est de 15%; la Namibie cite l'« Affirmative Action Loan Scheme » (Programme de prêts pour une discrimination positive) du Ministère de l'agriculture en faveur des femmes; le Malawi Gender and Community Services Ministry (Ministère de la femme et des services communautaires du Malawi) a mis les femmes en rapport avec les institutions de prêts : le Gouvernement apporte sa garantie auprès des banques commerciales afin de permettre aux femmes d'avoir accès au crédit et de passer outre le garant masculin précédemment requis; le programme de microcrédits de l'Union nationale des femmes érythréennes est destiné aux femmes; en Égypte, des campagnes nationales ont été lancées pour aider les femmes à obtenir des cartes d'identité qui leur permettront d'avoir accès à différents programmes de crédit. Les fonds de développement en faveur des femmes de divers pays permettent aux femmes entrepreneurs de disposer des crédits pour créer des petites et moyennes entreprises (Égypte, Éthiopie, Gambie, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe). En Algérie, les femmes sont les bénéficiaires de 30,5% des microcrédits.

2.5 Accès des femmes à la terre

La propriété directe de la terre a des conséquences énormes sur la production alimentaire. En Afrique, les femmes produisent les aliments pour la consommation domestique et participent, dans une large mesure, à la production des cultures de rente. Toutefois, le droit des femmes à la propriété foncière demeure un problème qui ne reçoit pas de la part des gouvernements et des responsables politiques l'attention qu'il mérite. Du fait des systèmes fonciers traditionnels africains, la majorité des femmes n'ont qu'un droit précaire à la terre, par l'intermédiaire de leur mari ou d'autres parents de sexe masculin. Les réformes n'ont eu que des effets limités, parce que la propriété et l'accès à la terre reposent sur les lois coutumières, un domaine où les changements sont très lents. Néanmoins, les pays commencent à reconnaître la corrélation qui existe entre l'augmentation de la productivité agricole, la sécurité alimentaire et le droit des femmes à la propriété foncière sans intermédiaires. Le livre blanc sud-africain sur la réforme foncière stipule que la priorité devrait être accordée aux femmes. Par contre, dans de nombreux pays, les femmes divorcées sont désavantagées, dans la mesure où elles ne peuvent hériter des terres de leur père ni prétendre à des parcelles de leur ancien mari.

2.6 Part des femmes dans l'emploi rémunéré et participation au monde du travail

Les taux d'emploi des femmes en Afrique subsaharienne ne le cèdent en rien aux taux enregistrés dans des pays plus développés. Toutefois, selon des données tirées des rapports nationaux et d'autres sources, les Africaines sont beaucoup plus présentes dans l'agriculture et le secteur informel, où elles représentent la majorité des travailleurs (par exemple, 70% au Mali, 60% en Angola et 58,1% au Burkina Faso). On les retrouve généralement au bas de l'échelle du secteur informel, dans des petites fermes et au sein de microentreprises (vente de produits alimentaires, fabrication d'alcool, confection de vêtements, artisanat, etc.). Les restrictions

budgetaires dans le secteur formel ont entraîné la surpopulation du secteur informel, avec des revenus très bas. L'emploi des femmes n'entraîne donc pas nécessairement le renforcement du pouvoir de celles-ci. L'appui à ces secteurs devrait porter sur des mesures destinées à mettre un terme au harcèlement des opérateurs du secteur informel par les administrations publiques dans les villes. Le secteur agricole a également besoin d'être soutenu en ce qui concerne les politiques en faveur des femmes, notamment la prise en compte de leur contribution dans les systèmes de comptabilité nationale. À l'heure actuelle, la part de l'emploi des femmes dans le secteur formel reste très faible (par exemple, 25% en Tunisie, 20% en Guinée, 23% au Burkina Faso, 29% au Kenya, 20% en Algérie et 21% au Mali) et leurs salaires sont en général inférieurs à ceux des hommes pour le même travail.

ÉDUCATION ET FORMATION

2.7 Efforts visant à assurer l'éducation de base pour tous

L'éducation est une condition préalable à la participation au processus de développement. Lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, les responsables politiques du monde entier ont réitéré l'engagement qu'ils ont pris d'assurer une éducation de base de qualité pour les garçons et les filles et de mettre fin aux disparités entre les sexes. Le Sommet du Millénaire a consacré à l'enseignement primaire universel l'un de ses huit Objectifs. Dans nombre de rapports nationaux, l'État a la responsabilité d'assurer l'éducation pour tous et de réduire les différences entre les sexes au niveau de l'éducation. La plupart des pays ont défini l'enseignement de base comme un domaine prioritaire dans la majorité des pays, mais seuls quelques-uns ont indiqué qu'ils assuraient un enseignement primaire universel (Malawi, Algérie, Djibouti, Maroc, Tunisie, République-Unie de Tanzanie, Botswana et Ouganda). En 2002, Djibouti a voté une loi pour que les enfants soient maintenus à l'école jusqu'à 16 ans. L'introduction de l'enseignement primaire universel a conduit à une augmentation sensible de l'inscription des filles, vu qu'elles sont normalement les premières à être touchées par l'augmentation des coûts éducatifs et l'amortissement des dépenses dans le domaine de l'éducation. Quelques pays ont indiqué que les taux bruts d'inscription et les taux nets d'inscription avaient augmenté chez les garçons et les filles. En Éthiopie, par exemple, on a constaté que l'ensemble des inscriptions a augmenté de 107% au cours des cinq dernières années; en Érythrée, entre 1991 et 2001, il a été multiplié par deux, passant de 24,8% à 46%; le taux net a augmenté en République-Unie de Tanzanie de 79,3% à 86,7% entre 2002 et 2003; au Mali, de 42,3% à 64% entre 1996 et 2002; au Sénégal, de 59,7% à 71,6% entre 1996 et 2002; au Burundi, de 39% en 1996 à 67,3% en 2002; et en Mauritanie, de 45,5% en 1990 à 91,7% en 2003. En Algérie et en Tunisie, les taux d'inscription ont atteint presque 100% pour les garçons et les filles. En revanche, les taux nets et bruts d'inscription ont reculé dans un certain nombre de pays : par exemple, en Zambie le taux net a chuté de 12% entre 1990 et 2002; il a également baissé au Libéria, passant de 18,7% en 2000 à 14,5% en 2002.

2.8 Nécessité de mettre fin aux disparités entre les sexes au niveau secondaire

L'éducation secondaire des filles et des femmes est inversement liée, entre autres problèmes, aux niveaux extrêmement élevés des taux de fertilité, de mortalité infantile, enfantine

et maternelle. Quelques pays ont indiqué qu'ils avaient pu parvenir à la parité entre garçons et filles ou qu'ils avaient réduit les disparités entre les sexes (par exemple au Malawi, en Afrique du Sud, à Madagascar, au Mozambique, en Namibie). En Tunisie et en Algérie, les filles dans l'enseignement secondaire représentent respectivement 55,6% et 58,8% du total des inscrits. La tendance à ce niveau montre que les déséquilibres entre les sexes ne cessent d'augmenter, notamment au niveau de la sous-région ouest-africaine. À mesure que les donateurs multinationaux exercent des pressions, essentiellement pour l'introduction de l'enseignement primaire universel, l'enseignement secondaire en général ainsi que l'inscription et le maintien des filles et des femmes en particulier en ont fait les frais. Par exemple, le Malawi a indiqué que depuis l'introduction de l'enseignement primaire universel en 1994, l'enseignement secondaire avait été plus ou moins délaissé. Il en a résulté d'importants taux d'abandons scolaires et de redoublements dans de nombreux pays, ce qui n'a fait qu'aggraver les disparités entre les garçons et les filles au niveau de l'enseignement secondaire. Même les pays où l'enseignement primaire universel est en vigueur n'ont pas été en mesure de réduire sensiblement ces écarts en ce qui concerne les inscriptions dans l'enseignement secondaire. Dans la majorité des pays, le pourcentage de garçons qui poursuivent des études secondaires est plus élevé que celui des filles; en outre, les garçons ont plus de chances d'aller au terme de ce niveau d'enseignement que les filles.

2.9 Réduction des disparités entre les garçons et les filles dans l'enseignement supérieur

Au cours des deux décennies qui ont suivi les indépendances, les gouvernements africains ont fortement investi dans les infrastructures scolaires. On a assisté à une augmentation spectaculaire dans tous les domaines de l'éducation, en particulier aux niveaux du secondaire et du supérieur. Toutefois, les données disponibles indiquent qu'après la crise socioéconomique des années 80 et d'une partie des années 90, les dépenses par habitant au niveau régional, dans le domaine de l'éducation, ont diminué et la situation a été aggravée par la baisse, en valeur réelle, des dons et des prêts à des conditions libérales accordés par les pays riches. On a donc assisté à l'effondrement quantitatif et qualitatif des infrastructures dans le domaine de l'éducation, qui s'est traduit par le manque de moyens matériels, l'exode des enseignants et la baisse des taux d'inscription à tous les niveaux. Dans le même temps, les inscriptions ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que les capacités disponibles pour planifier ou financer cette croissance. Selon l'UNESCO, dans les années 90, l'accroissement annuel moyen de 7,2% du taux des inscriptions dans l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne était le plus élevé du monde. Cependant, le taux d'inscription dans le supérieur pour la tranche d'âge de 20 à 24 ans en Afrique reste le plus bas dans le monde et est, dans l'ensemble, inférieur à 25%. Au niveau universitaire, la moyenne de la participation des femmes a été encore plus réduite. Pour résoudre le problème des déséquilibres entre les sexes, certains pays ont mis en place des systèmes de discrimination positive, ainsi que des mesures en faveur des femmes et des filles, en vue d'accroître l'accès et la participation des femmes (Kenya, Éthiopie, Sénégal, Rwanda, Malawi, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Seychelles). Au Nigéria, 70% des États du Nord accordent des bourses à tous les niveaux aux élèves filles.

2.10 Éradication de l'analphabétisme chez les femmes

Les pays se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, les niveaux de l'analphabétisme, non seulement parce que l'alphabétisation est une intervention socioéconomique importante pour la participation au processus de développement, mais aussi parce que savoir lire, écrire et calculer est un droit fondamental de l'homme. Alors que les pays africains ont réalisé d'énormes progrès en ce qui concerne la réduction des taux de l'analphabétisme, c'est chez les Africaines qu'on trouve encore les plus forts taux d'analphabétisme dans le monde - parfois le nombre absolu des femmes illettrées a augmenté. Des mesures visant à soutenir des interventions telles que l'enseignement à distance et l'enseignement non traditionnel sont requises pour réduire l'analphabétisme chez les femmes. Pour l'heure, seuls quelques pays ont indiqué qu'ils avaient mis en place des politiques et programmes de choc pour la formation des adultes, l'enseignement à distance et l'enseignement non traditionnel, dans le but d'éradiquer l'analphabétisme chez les femmes.

2.11 Réduction des disparités entre les garçons et les filles dans les domaines scientifique et technique

Si l'Afrique veut effectivement avoir sa place dans l'économie mondiale, il faut absolument qu'elle réduise les énormes disparités entre les garçons et les filles dans les domaines scientifique et technologique. Les différences entre les garçons et les filles au niveau universitaire sont particulièrement prononcées dans les domaines des sciences, des mathématiques et de l'informatique. Toutefois, les recherches indiquent que les inégalités entre les sexes dans ces domaines ne sont pas liées à la capacité cognitive des filles et dépendent plus des facteurs socioculturels. Pour remédier à cette nette sous-représentation des femmes dans les matières scientifiques et technologiques au niveau de l'enseignement supérieur, les pays ont besoin de stratégies nouvelles et dynamiques pour résoudre les problèmes liés aux préjugés fondamentaux qui veulent que les filles ne soient pas en mesure de travailler dans des disciplines scientifiques, mathématiques et technologiques. Les efforts devront essentiellement porter sur les sociétés en général, mais aussi sur les modalités destinées à susciter un intérêt durable chez les filles pour les sciences et les mathématiques au niveau des enseignements primaire et secondaire. Des changements dans les programmes scolaires s'avèrent nécessaires pour promouvoir l'étude des matières scientifiques chez les enfants africains en général et les filles en particulier, et devront faire partie intégrante des stratégies destinées à promouvoir le développement de la science et de la technologie. Certains pays indiquent avoir mis en place des programmes de bourses pour les filles qui excellent dans les matières scientifiques : cette pratique mérite d'être imitée par d'autres pays.

SANTÉ DÉVELOPPEMENT

2.12 La détérioration de la situation sanitaire

L'Afrique vit un paradoxe quant à sa situation sanitaire, car alors même que les pays signalent une amélioration de la prestation de soins (par exemple en Érythrée, à Djibouti et en Éthiopie), les statistiques disponibles indiquent une situation sanitaire générale déplorable et en

nette régression sur le continent. Certains pays citent le viol et la violence familiale contre les femmes parmi les facteurs contribuant à la mauvaise santé des femmes (Érythrée, Burundi, RDC). Les interactions entre le VIH/sida, l'insécurité alimentaire, la faible productivité économique et la faiblesse des niveaux éducatifs ont laissé le continent dans une situation de crise. Même si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, comme dans la plupart des autres régions, l'espérance de vie chez les Africaines est faible et ne cesse de baisser. La probabilité pour les femmes en Afrique subsaharienne de vivre jusqu'à 65 ans n'est que de 3,1%. Toujours en Afrique subsaharienne, le VIH/sida ne constitue qu'une partie du problème, car les femmes continuent de mourir en couches : les chances de mourir en accouchant ou pendant la grossesse sont de 1 sur 13. Un certain nombre de pays (Érythrée, Éthiopie, Rwanda et Zambie) considèrent que les niveaux élevés de mortalité liée à la grossesse, qui sont aggravés par le fléau du VIH/sida et les autres maladies sexuellement transmissibles (MST), constituent un problème majeur. Comme dans le cas de la plupart des indicateurs, les problèmes de santé sont beaucoup plus prononcés chez les femmes ainsi que dans les zones rurales.

2.13 Importance de la santé en matière de procréation

Les pays font état de progrès considérables obtenus dans la réduction des taux de fécondité, par suite d'une utilisation plus grande de contraceptifs et de la hausse de l'âge moyen du mariage. En outre, l'Érythrée indique que l'avortement et les complications qui en résultent font partie des principales causes d'hospitalisation, tandis qu'en Zambie, les décès par suite d'avortement sont un réel problème. D'autres pays signalent une diminution du pourcentage des naissances assistées par du personnel médicalement formé. L'Ouganda a mis au point des programmes en faveur des jeunes, assortis d'informations et de services sur la santé des adolescents en matière de procréation. Le Malawi a lancé un Programme national de santé en matière de procréation, et l'Afrique du Sud fournit des soins de santé maternelle gratuits depuis 1994. La majorité des pays ont mis en place des programmes nationaux de planification familiale, dans le but de faire baisser les taux de fécondité. Aux Comores, les taux de fécondité élevés, les mariages précoces et le fort taux de prévalence des grossesses non désirées rendent la situation des femmes très précaire. La santé maternelle court des risques beaucoup plus grands, en raison d'un accès insuffisant aux services de soins prénatals et du manque d'accoucheuses qualifiées. Malgré le très grand nombre de données qui soulignent la relation directe entre les soins prénatals, les accoucheuses et l'accouchement sans risques, la majorité des populations ne bénéficient pas de ces services. L'éloignement des centres de santé constitue un autre facteur qui en limite l'accès. Dans le même temps, le Kenya fait savoir que les établissements de santé assurant les soins en cas d'accouchement à domicile ont augmenté, les Seychelles enregistrent un taux de 100% pour les accouchements dans les hôpitaux, alors que ce taux n'est que de 18% pour la Gambie. Les taux de mortalité maternelle restent élevés, même si les pays indiquent que leurs gouvernements s'efforcent de trouver des solutions à ce problème (par exemple, à Djibouti, au Burundi, au Kenya, au Libéria, au Malawi, au Rwanda et en Zambie). L'augmentation des maladies liées au VIH/sida, des avortements illégaux, des institutions publiques mal équipées pour prendre en charge les complications en cas de grossesse sont quelques-uns des problèmes qui nécessitent une action urgente. Le Botswana a fait état de progrès dans ce domaine, soulignant que tous les dispensaires disposent des équipements requis pour assurer les soins à la mère et à l'enfant, ainsi que la planification familiale. Le taux de mortalité aux Seychelles reste

très faible, où seulement cinq décès maternels sont survenus entre 1992 et 2002. Il s'agit d'un résultat remarquable, compte tenu du fait que le ratio de la mortalité maternelle pour l'Afrique subsaharienne s'élève à 940, alors qu'il est de 440 dans les pays en développement.

2.14 Solution aux problèmes des taux de mortalité infantile et infantine

Les progrès réalisés dans la diminution des taux de mortalité infantile et infantine sont liés à la fourniture d'eau potable et à la mise en place de programmes élargis de vaccination. Toutefois, les taux de mortalité infantile restent dans l'ensemble, excessivement élevés. Les maladies infantiles traditionnelles sont aggravées par le paludisme et la pandémie du VIH/sida. D'après les rapports nationaux, il existe plusieurs stratégies de réduction de la mortalité infantile et infantine, notamment les services intégrés de santé maternelle et infantine, appuyés par des programmes de vaccination (Botswana, Érythrée, Malawi, Mali, Niger, Nigéria et Togo). La détérioration de la situation sanitaire a été nettement accentuée par : l'insécurité alimentaire ayant entraîné une malnutrition et un retard de croissance importants; l'exode du personnel de santé, notamment les médecins et les infirmières ; la réduction des dépenses de santé aggravée par les programmes d'ajustement structurels; la rapide poussée démographique, etc. Par exemple, le Libéria cite le paludisme et la malnutrition parmi les principales causes de décès chez les enfants; 39% des enfants de ce pays accusent un retard de croissance, 26% ont un poids inférieur à la normale et 6% sont terriblement émaciés. En République centrafricaine, le taux de mortalité infantile a augmenté et est passé de 158 pour 1000 en 1995 à 194 pour 1000 en 2000, en raison de la diminution de la vaccination des enfants et de la malnutrition.

2.15 Faire face à l'incidence du VIH/sida chez les femmes

D'après les analyses, le VIH/sida constitue le plus grand obstacle aux perspectives de développement à long terme. Sur les quelque 42,3 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde, près de 27,9 millions se trouvent en Afrique subsaharienne. Il existe toutefois de grandes disparités entre les pays de cette sous-région, avec des taux de prévalence très bas au Sénégal, qui sont de l'ordre de 1,4%, et des taux très élevés au Botswana, où ils sont de 35%. Un fort engagement au niveau le plus élevé, en ce qui concerne la gestion du VIH et des MST, explique les succès enregistrés en Ouganda et au Sénégal. Le VIH/sida pose d'énormes problèmes, parce que les personnes qui dispensent les soins – les femmes – sont les plus durement touchées. Le taux de prévalence chez les femmes adultes ne cesse de croître dans la plupart des pays. Même dans ceux où la prévalence chez les adultes est faible ou recule, le pourcentage de femmes continue d'augmenter. Selon ONUSIDA², «les femmes en Afrique sont infectées plus tôt que les hommes, et l'écart en matière de prévalence du VIH entre les sexes ne cesse de se creuser». Le fardeau du VIH/sida chez les femmes est un problème majeur en raison des conséquences sur leur santé, sur les soins aux enfants et aux personnes âgées et sur leur productivité. A la fin de 2001, les femmes représentaient 52,6% des cas de VIH/sida en Afrique subsaharienne, et à la fin de 2002, ce pourcentage était de 58%. On attribue généralement ce problème à l'augmentation de la pauvreté en Afrique, ainsi qu'à la dépendance de plus en plus grande des femmes vis-à-vis de leurs partenaires hommes/maris. Parmi les stratégies mises en

² Rapport de 2004 sur l'épidémie mondiale de sida.

œuvre pour endiguer la pandémie, on peut citer l'intégration des questions sexospécifiques dans les programmes de lutte contre le VIH/sida et l'établissement de conseils sur le SIDA (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Lesotho, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Zambie). Les Seychelles, Djibouti et l'Angola fournissent des traitements antirétroviraux pour assurer la prévention de la transmission mère-enfant.

GOUVERNANCE ET DÉMOCRATISATION

2.16 Partage du pouvoir au niveau national

Un certain nombre de pays ont dépassé le stade de la rhétorique. Ils ont promulgué des lois et inscrit dans leur constitution des politiques et des plans visant à encourager la participation des femmes à la prise de décisions (Égypte, Éthiopie, Rwanda, Gambie, Lesotho, Liberia, Ouganda). Dans certains pays, les femmes ont eu la chance de voir la constitution de leur pays élaborée à un moment où les mouvements de femmes étaient actifs sur le terrain. Ces mouvements ont donc pu négocier, dans un climat politique plus favorable. En Érythrée par exemple, 50% des membres de la Commission ayant participé au processus d'élaboration de la Constitution étaient des femmes, tandis qu'au Swaziland, celles-ci ont apporté leur contribution. Toutefois, il faut impérativement de la volonté politique au niveau le plus élevé, pour accélérer l'intégration des femmes dans le processus de prise de décisions. Dans le cadre des efforts qu'ils mènent pour modifier leur système électoral, le Lesotho et l'Afrique du Sud ont nommé une femme à la tête de leur commission électorale. Une meilleure sensibilisation aux niveaux sous-régional, régional et international, des réformes des systèmes électoraux, une volonté manifeste de la part des hommes de faire de la place aux femmes sont les principaux facteurs qui ont encouragé la participation politique des femmes.

2.17 Les femmes à des postes de responsabilité

Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des structures de prise de décisions en Afrique. Dans plusieurs pays, peu de progrès ont été accomplis depuis 1995. Le Nigéria fait observer que bien que la nécessité de la parité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de responsabilité soit unanimement reconnue, les inégalités *de jure et de facto* ont persisté. Même si la majorité des pays ont adopté l'égalité entre les sexes dans leur constitution, il n'existe toujours pas de mécanisme de surveillance. Certains ont mis en place des mesures de discrimination positive pour corriger les déséquilibres (Érythrée, Tanzanie, Ouganda, Rwanda) au niveau de la prise de décisions, tandis que dans d'autres, ces initiatives dépassent le cadre du parlement et s'appliquent aussi aux conseils provinciaux et locaux (Ouganda, Rwanda). On a enregistré, au fil des ans, une augmentation du nombre des femmes parlementaires, au Burkina Faso, au Rwanda et en Afrique du Sud, par exemple. En Tunisie, le principal parti politique a créé un poste de Secrétaire général adjoint chargé des questions féminines et 26% des membres du Comité central sont des femmes. La nomination de femmes comme Premier ministre et Vice-Président au Mozambique et en Gambie, respectivement, indique que les femmes sont prêtes à servir au niveau gouvernemental le plus élevé si l'occasion leur est donnée. De nombreux pays ont des femmes comme Présidente et Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (Égypte, Afrique

du Sud, Swaziland, Cameroun). A cet égard, le Programme d'action de Beijing³ note que « l'égalité au niveau de la participation à la prise de décisions n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie ; on peut y voir aussi une condition nécessaire pour la prise en compte des intérêts des femmes. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser ».

La représentation des femmes africaines au sein des parlements est la même que dans le reste du monde et n'a pas radicalement changé depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995. On estime à 14% la moyenne de la représentation des femmes au sein des parlements africains, qui est comparable à la moyenne mondiale de 15%. Toutefois, celle-ci cache les importantes disparités entre les pays du continent. Par exemple, alors que le Rwanda a la plus forte représentation, soit 49%, et qu'au Mozambique et en Afrique du Sud, elle est supérieure à 30%, le pourcentage des femmes parlementaires du Niger n'est que de 1,2%. Il semble que la hausse sensible de la participation des femmes à la prise de décisions soit liée aux systèmes de quotas et de discrimination positive en vigueur : au Rwanda, où le taux de représentation est le plus élevé, un minimum de sièges (1/3) est réservé aux femmes. Dans les pays où les systèmes de quota sont appliqués, comme en Ouganda et en Afrique du Sud, on a pu mettre en relief les questions concernant les femmes, et, dans une certaine mesure, les mécanismes permettant une meilleure intégration des femmes dans le processus de prise de décisions. Pour sa part, la République-Unie de Tanzanie a inscrit dans sa Constitution des dispositions en vue de la représentation des femmes au sein du Parlement et des conseils locaux.

2.18 Les femmes et le pouvoir judiciaire

La représentation des femmes au sein du pouvoir judiciaire en Afrique est l'une des plus faibles. Très souvent, il n'y a aucune femme au niveau le plus élevé de ce pouvoir. En Érythrée, dans le cadre de réformes nationales, 22% de femmes ont été élues comme magistrats au niveau communautaire et, en 2003, des jeunes femmes ont suivi une formation juridique de trois ans et ont été affectées dans des collectivités pour servir comme interprètes, conseillères et pour défendre la cause des femmes. Au Rwanda, qui constitue une réelle exception, le pourcentage des femmes au sein de la plus haute instance judiciaire (la Cour Suprême) est supérieur à 41% et la Cour est présidée par une femme. On compte trois femmes au sein de la Cour suprême en Guinée et au Congo. En République centrafricaine, les femmes représentent 12% du corps judiciaire. Elles sont également fortement représentées dans l'appareil judiciaire au Kenya, avec un pourcentage de 36,4%. L'Égypte a nommé sa première femme juge en 2003, puis trois autres peu après, alors qu'en Afrique du Sud, deux femmes siègent à la Cour constitutionnelle.

2.19 Le rôle grandissant des ONG dans la gouvernance

Dans presque tous les pays, les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans les questions relatives à la condition des femmes. De nos jours, la contribution des ONG au sein des sociétés civiles qui se font jour aux niveaux régional et mondial est très

³ Déclaration et Plate-forme d'action de Beijing, ONU, 1996

forte, car elles oeuvrent dans tous les domaines possibles et dans tous les pays. Réparties par lieu d'implantation, elles sont présentes aux niveaux international, national et communautaire. Outre qu'elles fournissent des services qui dépassent les capacités gouvernementales, elles sont perçues par beaucoup de femmes comme des agents crédibles du renforcement des capacités. Elles participent de plus en plus à la sensibilisation et à la formation dans le domaine démocratique, pour amener les responsables politiques à rendre compte de leurs actions. Les ONG oeuvrent avec les gouvernements et le secteur privé dans différents domaines, notamment la santé, l'éducation, le microcrédit, la sensibilisation, le renforcement des capacités ainsi que le suivi et l'évaluation. Beaucoup les considèrent comme un élément important du processus de la gouvernance. Au niveau international, leur implication dans le processus de développement leur a permis d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC). Au niveau local, plusieurs ONG travaillent avec des organisations locales dans le cadre d'une approche participative de la base vers le sommet. Les ONG ont continué à fournir des fonds, des compétences techniques et des services éducatifs en vue de renforcer le pouvoir des femmes à travers l'Afrique, notamment en vue de la prise en compte de la problématique homme-femme dans les Documents de stratégie de lutte contre la pauvreté. Au Rwanda, les ONG de femmes ont mobilisé le réseau appelé « Pro-femmes/Twese Hamwe », qui a joué un rôle actif dans le rétablissement de la paix et la fin du conflit armé. Elles ont organisé plusieurs activités pour édifier une culture de la paix au sein des populations. Le Maroc signale que les ONG deviennent de véritables partenaires du Gouvernement et que la collaboration mutuelle améliore la situation des femmes. En République centrafricaine, les ONG ont cherché à convaincre et ont réussi à mobiliser les femmes sur le processus de prise de décisions et au sein du Parlement. Dans de nombreux pays comme Djibouti, le Burkina Faso et la Mauritanie, les ONG de femmes ont joué un rôle important pour la réduction des mutilations génitales des femmes.

DROITS DES FEMMES

2.20 Mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

L'adoption en 1979 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été une grande victoire pour les femmes dans le monde, étant donné que sans une reconnaissance effective d'une discrimination généralisée à l'égard des femmes, les pays pourraient rester muets sur les droits humains des femmes ou affirmer que telle ou telle pratique est traditionnelle et acceptable. Grâce à cette Convention, les pratiques ou croyances culturelles discriminatoires, contraires à l'égalité, ne peuvent plus se justifier. Toutefois, les progrès sont lents et les militantes sont frustrées par les stratégies gouvernementales qui ne tiennent pas compte des objectifs de la Convention. On constate avec préoccupation que les gouvernements continuent de proclamer leur engagement vis-à-vis du principe de l'égalité des droits des femmes, mais ont un tout autre comportement lorsqu'il s'agit de le mettre en application. Les pays ont mis en place diverses mesures pour que leurs législations nationales soient conformes à la Convention et ils ont, en conséquence, entrepris de réformer les instruments législatifs et administratifs nationaux (Égypte, Maurice et Gambie) ; d'autres ont créé des Comités nationaux pour l'élimination de la discrimination à l'égard des

femmes en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi (Gabon, Guinée, Rwanda). Alors que la majorité des pays ont amendé les lois qui touchent aux droits des femmes (Botswana, Burkina Faso, Burundi, Togo), certains sont encore au stade de la révision des lois qui régissent la nationalité, afin de garantir une égalité totale entre les hommes et les femmes (Égypte, Éthiopie, Malawi). L'Érythrée et la Guinée ont traduit la Convention dans les langues locales et en ont fait une large distribution au niveau des femmes.

2.21 La violence à l'égard des femmes

La violence à l'encontre des femmes et des petites filles, qui se traduit par des enlèvements pour cause de mariage, des exécutions pour adultère, le viol, des formes extrêmes de mutilations génitales, la maltraitance de l'épouse, l'héritage des veuves, les longues périodes de réclusion après le décès du mari et le mariage précoce, etc., constitue un grave problème dans de nombreux pays africains. Le non-respect des droits fondamentaux des femmes et des filles varie dans le temps et dans l'espace, ainsi qu'en intensité et en prévalence. La violence à l'égard de la femme et de la petite fille a des coûts émotionnels et psychologiques importants, qui viennent s'ajouter aux autres problèmes liés à la perte de rendement, de la santé, de l'estime de soi, etc. La violence est à l'opposé des objectifs de l'égalité, du développement et de la paix. En raison de l'augmentation de la misère, de la rapidité des changements sociaux et de la prolifération des conflits, la violence à l'égard des femmes et des petites filles s'est progressivement généralisée. Le viol et les autres formes de violence sont systématiquement utilisés comme armes de guerre contre les femmes et les petites filles dans les pays en conflit. Récemment, des cas de plus en plus nombreux de violence familiale ont été signalés au Kenya, en Zambie, au Swaziland et en Afrique du Sud. L'Égypte a mis en place, dans une quarantaine de villages, un programme de lutte contre les mutilations génitales féminines et la République-Unie de Tanzanie dispose d'un plan national d'action pour lutter contre ces mutilations. Les pays ont mis en place des mesures destinées notamment à faire respecter à la lettre les lois en vigueur et pour amener les institutions traditionnelles à prendre part à la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes (Afrique du Sud, Éthiopie, Maurice, Mozambique et Seychelles). Des plans nationaux d'action ont été élaborés dans certains pays, des lois votées dans d'autres, des unités de soutien et des abris mis en place à l'intention des femmes battues, (Botswana et Zambie). Pour encourager les femmes à signaler les cas de viol, le Botswana examine actuellement ces cas à huis clos. Dans les pays où il n'existe pas de mécanisme semblable, les femmes hésitent à signaler les cas de sévices et de viol (Afrique du Sud, Égypte, Lesotho, Malawi, Swaziland et Zambie). La peine maximale pour le viol est passée à 20 ans d'emprisonnement en Éthiopie. On signale de nombreux cas de harcèlement dans les écoles sud-africaines (environ 34%), ainsi que des cas de viol. Ces dernières années, le Gouvernement sud-africain a adopté un « cadre stratégique contre le viol » dans le but de trouver un traitement équilibré pour les victimes et les auteurs de viols. Le Swaziland a mis en place une ligne téléphonique spéciale pour permettre au public de signaler les cas de violence, tandis que la Zambie a créé un Service pour les crimes liés au sexe, qui relève de la police. La majorité des pays ne disposent cependant pas d'une politique globale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, pour cause de manque de données et parce que les croyances et les pratiques culturelles légitiment certaines formes de violence à l'égard des femmes. Par exemple, les enlèvements sont fréquents et socialement acceptés en tant que moyen légitime d'amener une fille/femme à se marier (Éthiopie, Sénégal, Togo, Tunisie, etc.). En

République centrafricaine, 45% des femmes sont victimes de sévices physiques, en particulier au sein des ménages. Dans certaines zones rurales du Mali, on estime que le taux des mariages forcés chez les filles est très élevé et avoisine les 80% ; aux Comores et dans plusieurs autres pays, il est considéré comme la principale cause des abandons scolaires chez les jeunes filles.

2.22 Les femmes et les conflits armés

Pendant des décennies, les femmes et les enfants en Afrique ont payé un trop lourd tribut aux différentes guerres civiles qui ont ravagé le continent. Le trop lourd fardeau que font peser les conflits sur les femmes et les enfants est illustré, selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), par le fait que la grande majorité des réfugiés en Afrique sont des femmes et des enfants (70% à 80%). Dans les pays endeuillés par la guerre civile (Angola, RDC, Burundi, Éthiopie, Érythrée, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone, Soudan, etc.), les femmes sont victimes de viol et d'autres formes de violence physique extrême. Le problème est aggravé par l'effondrement des unités familiales, dans la mesure où les hommes et les garçons participent au conflit, ce qui ne fait qu'accroître la charge financière des femmes, alors que les moyens d'existence traditionnels, notamment la production agricole, sont inexorablement désorganisés. Des programmes de réadaptation des femmes sont en cours dans certains pays (Érythrée, Libéria, Malawi), mais, dans de nombreux autres, il n'existe aucune loi pour protéger les femmes et les filles qui vivent dans des situations de conflit. Au Libéria, non seulement les femmes ont été forcées de mener une guerre dont elles ne connaissent pas l'origine, mais elles ont été enrôlées malgré elles dans les rangs des armées rebelles. Pendant la guerre, elles ont été obligées d'épouser des combattants rebelles, tandis que d'autres ont dû cohabiter avec ces derniers pour avoir facilement accès à la nourriture. Les rapports provenant des pays déchirés par la guerre montrent une augmentation des cas de violation des droits des femmes, notamment des tueries délibérées et arbitraires, des disparitions, des tortures, des viols, des sévices sexuels, des arrestations et des détentions arbitraires. De plus en plus, la communauté internationale exige une participation plus grande des femmes aux processus de paix. Lorsqu'elles en ont la possibilité, les femmes ont prouvé qu'elles étaient capables de prendre part au rétablissement de la paix, au renforcement de la paix et à la reconstruction après la guerre, comme l'atteste la création de « l'Initiative de l'Union du Bassin du fleuve Mano », de « l'Initiative de Paix des femmes des pays des Grands Lacs », du « Dialogue intercongolais » et du Comité des femmes africaines pour la paix et le développement. Ce Comité, qui est une initiative commune OUA-CEA lancée en 1998, a pour mandat de jouer le rôle d'organe consultatif auprès du Secrétaire général de l'OUA et du Secrétaire exécutif de la CEA, afin d'accroître la contribution des femmes aux efforts de paix et de développement en Afrique. L'Initiative du fleuve Mano a été récompensée par le Secrétaire général de l'ONU en 2003, pour avoir permis de protéger les droits de l'homme.

Les Burundaises participent dans leur pays au processus de paix à travers la Commission de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Arusha et la Commission de réadaptation des victimes. Au Mali, le Gouvernement a organisé des activités pour un rapprochement entre l'armée et les populations. A cet effet, des hauts gradés de l'armée ont été affectés dans tous les départements ministériels, notamment au Ministère des affaires féminines. En République centrafricaine, les femmes, lassées des conflits incessants, ont pris de nouvelles initiatives en 2002 et ont présenté un mémorandum de paix à la communauté internationale. Le « Comité des

dames du Croissant Rouge » tunisien, qui a été créé par des femmes, œuvre pour la promotion d'une culture de paix. En République du Congo, les femmes ont pris part à toutes les activités relatives au rétablissement de la paix et ont, en 1998, participé activement au Forum national de réconciliation ainsi qu'à l'Initiative internationale de médiation. En 2001, les femmes ont pris part au dialogue national pour la reconstruction et ont également organisé une conférence nationale des femmes sur la même question. Au Rwanda, après le génocide, le Gouvernement a établi un fonds d'aide aux survivants, qui étaient en majorité des femmes et des orphelins. Toutefois, l'objectif visant à faire participer intégralement et systématiquement les femmes au processus d'instauration et de renforcement de la paix, de même qu'à la reconstruction après la guerre est loin d'être réalisé.

LES FEMMES ET LES MÉDIAS

2.23 Accès des femmes aux technologies de l'information

L'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication (TIC) est extrêmement limité. Plusieurs pays ont mis en place des mesures pour trouver une solution à ce problème. Au Kenya par exemple, les femmes profitent de l'amélioration des services de télécommunications, en particulier l'accès à la téléphonie mobile, pour développer leurs affaires, tandis que leur inscription dans les institutions de formation aux médias a été multipliée par 10. D'autres pays ont mis en place des stratégies nationales de sensibilisation et de formation aux questions sexospécifiques à l'intention des journalistes (République-Unie de Tanzanie, Ouganda). Le Burkina Faso, le Mali, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont des politiques nationales sur les TIC, qui ont pour but de promouvoir les femmes et les questions sexospécifiques. L'Association des femmes journalistes de l'Ouganda dispose d'une station radiophonique diffusant des programmes sur les problèmes des femmes. L'Afrique du Sud, le Malawi et l'Ouganda ont fait état de l'utilisation de plus en plus dégradante de la femme, notamment à des fins pornographiques, en raison de la prolifération des TIC. En Zambie, les femmes sont représentées dans les conseils d'administration des stations de radio communautaires. Dans de nombreux pays, la pauvreté, le manque d'électricité et l'insuffisance des infrastructures en zone rurale entravent le développement des TIC. Au Niger, les femmes ont recours aux radios communautaires pour faire connaître les problèmes des femmes et pour créer des réseaux de femmes : le Conseil supérieur de la communication est dirigé par une femme. En Guinée, le pourcentage des femmes dans le secteur des TIC et des médias en général a doublé et est passé à 39%. La Tunisie compte sept journaux féminins et 34,8% des personnes qui travaillent dans les médias sont des femmes. Au Togo, 51% des femmes ont accès à au moins un outil de la presse. En Mauritanie, 78% des femmes analphabètes n'ont accès à aucun média, alors que chez les femmes alphabétisées elles ne sont que 18%. Au Mali, le pourcentage de femmes n'ayant accès à aucun média est de 34%. L'analphabétisme est un important frein en ce qui concerne l'accès des femmes à la presse écrite.

2.24 Portrait des femmes dans les médias

La domination des médias pour les hommes a des effets négatifs sur les femmes. On constate, par exemple, au Malawi qu'il n'est fait aucun compte de la spécificité des femmes, qu'il

existe des publicités sexistes et des coutumes où les femmes sont présentées comme des subordonnées et des êtres inférieurs. Les femmes journalistes, qui habituellement occupent des postes moins élevés dans la hiérarchie professionnelle, ont du mal à avoir accès aux questions d'actualité. On note qu'aux Seychelles, en Afrique du Sud et en Zambie, les femmes qui se sont fait une place dans les médias sont toutes de la jeune génération, tandis qu'au Malawi et en Afrique du Sud, les femmes qui font la une des journaux sont des candidates aux concours de beauté, des professionnelles du sexe ou des femmes qui travaillent à domicile. A Maurice, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas considérée comme un sujet intéressant pour les médias. Certains pays luttent contre de tels déséquilibres. À Maurice par exemple, deux publicités sexistes ont été interdites à la suite d'efforts concertés des femmes et de l'organe de surveillance des médias. C'est dans ce pays que l'on trouve la plus forte représentation des femmes dans les médias en tant que présentatrices (49%). Le Gouvernement tunisien a mis en place une stratégie pour sensibiliser les populations à la culture de l'égalité, dans le but de lutter contre les stéréotypes traditionnels, qui présentent la femme comme un être inférieur. Le Mali lutte contre les images négatives traditionnelles des femmes dans les médias, par l'intermédiaire du Centre national de documentation et d'information des médias. Au Burkina Faso, le Gouvernement s'efforce d'améliorer l'image de la femme dans les médias, grâce à l'adoption d'un code sur le langage utilisé dans les messages publicitaires. Le Conseil national des femmes égyptiennes a créé une unité de surveillance des médias pour veiller au contenu des messages diffusés dans les médias et pour recommander des mesures correctives. Des chaînes de télévision locales ont été créées et des fonds alloués aux radiodiffusions et aux chaînes de télévision pour mieux sensibiliser le public aux problèmes des femmes. Au Togo, l'établissement de réseaux de femmes actives dans les médias et les TIC a joué un rôle déterminant dans la promotion des programmes d'action des femmes. Au Mali, les femmes des médias sont organisées en ONG et en réseaux pour promouvoir la cause des femmes et leurs programmes. En Mauritanie, le Ministère de la communication a équipé les écoles des régions rurales de radios solaires. L'Association kényenne des femmes des médias étudie les politiques de l'emploi au niveau des organes de presse ainsi que les possibilités d'avancement des femmes.

2.25 Utilisation des médias pour faire avancer la cause des femmes

Au Burkina Faso, le Ministère chargé des questions féminines organise des rencontres pour examiner les moyens d'améliorer l'image des femmes dans les médias. Au Libéria, les femmes se tournent de plus en plus vers les organes de presse pour établir de meilleurs contacts et mieux sensibiliser le public. Les groupements de femmes ont recours aux médias pour discuter, notamment, du VIH/sida, du désarmement et de la démobilisation des combattantes, de la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Le Ministère namibien de l'information et de la radiodiffusion, à travers une campagne multimédia, plaide en faveur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et a promulgué une loi contre la violence familiale. Des organisations de surveillance des médias ont été créées au Kenya, au Lesotho, à Maurice et aux Seychelles. D'autres pays ont mené des études préalables sur les femmes et les médias (Afrique du Sud, Lesotho, Malawi, Seychelles, Zambie).

*LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT***2.26 Les effets de la dégradation de l'environnement sur les femmes**

Sur les 42 pays qui ont présenté un rapport, 30 ont indiqué que l'environnement revêtait un caractère prioritaire. Cette déclaration concorde avec le fait que 52 pays africains sont parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁴ en Afrique subsaharienne, 61% de la population vit dans des zones écologiquement vulnérables. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, CNUED, 1992) a, tout comme le Programme d'action de Beijing, mis l'accent sur le rôle important de la femme dans la préservation d'un environnement viable et stable. La Conférence a également souligné la nécessité de réduire l'extrême pauvreté, en raison du lien qui existe entre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le rôle central des femmes dans ce processus. En Afrique, les femmes sont majoritaires dans le secteur de la production alimentaire et consacrent énormément de temps au ramassage du bois de chauffage et au transport de l'eau depuis les barrages, les fleuves et les sources d'eau pour un usage domestique, ce qui provoque des maladies à transmission hydrique. Les ONG étudient les effets néfastes de la dégradation de l'environnement sur les femmes et exigent une participation plus grande des femmes à la prise de décisions (Tunisie, Mali). Le Togo encourage l'utilisation des ressources ligneuses comme combustible domestique afin de réduire le fardeau des femmes dans ce domaine.

2.27 Participation des femmes à la formulation des politiques pour un meilleur environnement

Un grand nombre de pays ciblent les femmes dans leurs plans d'action relatifs à la stabilité environnementale et leurs politiques de développement durable. Par exemple, le Malawi a élaboré sa plate-forme environnementale d'action, mettant l'accent sur la présence d'un plus grand nombre de femmes administrateurs dans la gestion des ressources humaines et au niveau de la prise de décisions en ce qui concerne les questions environnementales. La Tunisie a intégré ses programmes de développement durable, qui permettent aux femmes de gérer et de préserver les ressources naturelles. En République-Unie de Tanzanie, les femmes participent à la gestion de l'environnement, où elles ont un niveau de représentation équivalent à celui de leurs homologues masculins. Au Burkina Faso, les femmes participent à la gestion des ressources des villageois par le biais des « Comité villageois de gestion des terroirs » et un fonds a été mis en place pour soutenir les activités économiques et sociales liées aux ressources naturelles. Le plan national de conservation de l'environnement du Cameroun est dirigé par une femme et est axé sur les priorités des femmes en matière d'environnement. La politique environnementale en Éthiopie intègre les questions sectorielles et garantit la pleine participation des femmes aux prises de décisions sur les questions environnementales, la propriété et la gestion des ressources. Un rôle prépondérant a été accordé aux femmes maliennes dans la formulation d'une politique environnementale.

⁴ Aperçu de l'environnement en Afrique: Perspectives passées et futures, PNUE 2002.

LA PETITE FILLE

2.28 Protection des droits de la petite fille

Dans les rapports présentés par 18 pays sur 42, la petite fille revêt un caractère prioritaire. En Afrique, elle est confrontée à des problèmes inacceptables et insurmontables. Elle est sous-représentée dans le secteur de l'éducation, a une charge beaucoup trop lourde au niveau des tâches ménagères, est désavantagée en termes d'accès aux loisirs et aux services de santé et est plus rapidement infectée par le VIH que le garçon. Privée de son enfance, elle doit maintenant assumer un nouveau rôle, celui de chef de famille, à mesure que le nombre des orphelins du VIH/sida augmente. Les droits de la petite fille sont aussi violés en raison des sévices physiques et émotionnels. Pour trouver des solutions aux souffrances de la petite fille, la plupart des pays mettent l'accent sur l'accès à l'éducation. Presque tous les pays ont ratifié la Convention sur la protection des enfants, et plusieurs ont mis en place des mécanismes pour son suivi. Même si les pays indiquent qu'il existe des législations pour protéger la petite fille, des stratégies efficaces s'avèrent nécessaires pour la mise en œuvre des conventions et législations. Même lorsqu'il existe des lois interdisant cette pratique, la petite fille subit encore des mutilations génitales dans 28 pays africains. Elle n'est souvent pas prise en compte dans le développement socioéconomique, parce qu'en tant que fille, elle est culturellement sous-évaluée. Au titre des stratégies de réparation, l'Égypte met l'accent sur l'éducation et lutte contre le mariage précoce. Le Libéria fait état de la société Sande, où les filles reçoivent une formation pour le mariage qui peut durer 3 ans selon la tribu. Cette pratique empêche les filles d'aller à l'école. La Namibie a créé, en 2001, l'Association de la petite fille, pour encourager l'émancipation des filles, grâce à des cours de renforcement des capacités. Djibouti dispose d'un plan d'action pour les enfants de 0 à 6 ans, axé sur le développement physique, émotionnel et psychologique de l'enfant. Mais les pays font état de l'intensification de la traite de petites filles qui, par la suite, sont réduites en esclavage et obligées de se prostituer.

TROISIÈME PARTIE : Mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme

3.1 Mécanismes nationaux

Les gouvernements africains ont mis en place des structures pour l'égalité des sexes, qui sont chargées de résoudre une grande diversité de problèmes de développement en tenant compte des sexospécificités : il faut qu'il en soit ainsi, si les gouvernements veulent parvenir à intégrer la problématique homme-femme dans leurs politiques, programmes et structures. Les mécanismes sexospécifiques sont soit des commissions et départements au sein des ministères, soit des ministères de plein exercice. La plupart des pays ont signalé la présence, dans divers ministères, de responsables des questions d'égalité entre les sexes, tandis que d'autres ont mis en place des départements chargés des questions féminines au sein des principaux ministères et ont des coordonnateurs au niveau des districts (Éthiopie, Lesotho, Cameroun, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe) pour veiller à l'intégration des questions sexospécifiques au niveau local. Ces responsables ont permis l'établissement de liens solides entre les départements chargés des affaires féminines et les principaux ministères. Même si les mécanismes sont chargés d'assurer diverses fonctions, selon les priorités de leurs gouvernements en ce qui concerne les femmes, leur

mission consiste, généralement, à intégrer les questions sexospécifiques dans la formulation des politiques, à promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, à assurer le suivi de l'application des programmes d'action ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tout en donnant des avis aux gouvernements sur les questions de genre. À Maurice, au Burkina Faso et en Namibie, des groupes de travail comprenant des responsables des questions d'égalité entre les sexes ont été créés, pour donner des avis aux ministères chargés des questions du genre.

On trouve en Afrique du Sud, au Gabon, en Zambie, en Éthiopie et en Égypte des bureaux/conseils au sein des cabinets présidentiels, ce qui est important pour se faire mieux connaître. Au Gabon, il existe au sein du cabinet du Premier Ministre un département chargé des questions sexospécifiques et des questions familiales. Le modèle du Bureau sud-africain chargé de la condition de la femme a été reproduit au sein des gouvernements provinciaux, où les « bureaux sur le genre » se trouvent dans le cabinet du chef de gouvernement. Le Comité mixte de surveillance de la qualité de la vie et de la condition de la femme assure le suivi des progrès réalisés pour améliorer la condition et la qualité de la vie des femmes sud-africaines. En Tunisie, le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) encourage les travaux de recherche sur la condition des femmes. Le Niger a créé un institut appelé « Observatoire national pour la promotion de la femme » (ONPF), qui a pour but de mener des recherches sur les femmes. Le Mali dispose d'une structure similaire appelée « Centre national de documentation et d'information sur la femme et l'enfant » (CNDIFE). Le Conseil égyptien pour la femme a créé, en 2002, un bureau du Médiateur chargé de recevoir les plaintes des femmes victimes de discrimination fondée sur le sexe. Le Bureau a nommé des avocats et installé une permanence téléphonique pour des appels gratuits. Les avocats sont commis d'office pour les femmes pauvres qui, autrement, ne pourraient se permettre d'intenter des actions en justice. Les plaintes portent sur les cas de discrimination sexuelle sur le lieu de travail, le droit relatif au statut personnel, la violence familiale et l'héritage.

3.2 Élaboration et mise en œuvre des plans d'action nationaux

La plupart des pays ont formulé des politiques sexospécifiques (Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe) ou ont élaboré des programmes pour des questions sexospécifiques (Afrique du Sud, Botswana, Gabon, République centrafricaine) ; d'autres ont des conseils nationaux des femmes (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Égypte, Maurice, Mauritanie, Mozambique), tandis que les coalitions d'ONG féminines établies au Botswana, en Zambie, en Gambie, au Rwanda et au Kenya sont très avancées dans la création de mécanismes pour la mise en œuvre et la coordination de leurs plates-formes nationales d'action. Le Malawi et les Seychelles ont indiqué que des mesures de suivi avaient été mises en œuvre dans le cadre de rapports, de réunions, de missions sur le terrain, de colloques et d'ateliers. Djibouti, la République centrafricaine, la République du Congo et le Sénégal ont indiqué que même s'ils disposaient déjà de mécanismes institutionnels, ils devaient intensifier leurs efforts dans le domaine du renforcement des capacités, en vue du contrôle, de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action, dans le but d'intégrer les dimensions sexospécifiques dans les politiques nationales de développement. L'Afrique du Sud dispose d'un mécanisme qui lui

permet de produire, par le biais des responsables nationaux des questions d'égalité entre les sexes et des services nationaux de statistique, des données ventilées par sexe ; le Kenya a produit des données similaires sur la santé, l'agriculture et l'éducation.

QUATRIÈME PARTIE : Résumé et conclusion

4.1 Résultats

Sur la base des rapports nationaux, des examens sous-régionaux et d'autres évaluations qui ont permis l'établissement du présent résumé, on constate que le développement en Afrique continue de poser d'énormes problèmes et que les disparités entre les hommes et les femmes, ainsi que le renforcement du pouvoir des femmes suscitent toujours de graves préoccupations. Des progrès sont toutefois à relever dans plusieurs domaines. C'est ainsi que depuis 1995, les pays ont enregistré des progrès dans le domaine des taux **de scolarisation**, notamment au niveau du premier degré ; même aux niveaux secondaire et supérieur, on compte un plus grand nombre de femmes qu'en 1995. Dans de nombreux pays francophones et/ou de pays d'Afrique du Nord, on note une diminution des ratios garçons/filles aux niveaux primaire et secondaire, même si de graves problèmes continuent de se poser en ce qui concerne l'amélioration du niveau général de l'enseignement dans le secondaire et le supérieur; les taux d'alphabétisation ont également baissé dans plusieurs pays, tandis que l'existence de structures et de modalités pour la formation professionnelle des femmes est signalée par certains pays. De même, des avancées ont été constatées dans le secteur de la **santé**: l'espérance de vie a augmenté dans certains pays, alors que dans d'autres, en particulier dans la sous-région du Nord, les taux de fécondité ont baissé. Dans un petit nombre de pays, la mortalité maternelle a également reculé, et dans presque tous, des structures de lutte contre le VIH/sida sont en place, de même que des mesures de lutte contre la propagation des MST. En outre, il existe des politiques démographiques plus vastes qui dépassent le cadre étroit du contrôle démographique et qui traitent des autres questions liées à la procréation telles que la mortalité maternelle, le VIH/sida et la sexualité de l'adolescent. Depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing, le nombre de femmes qui siègent au **parlement** et qui participent à la **prise de décisions** a augmenté. Quelques pays africains, notamment dans la sous-région de l'Afrique australe, se sont engagés à réduire les disparités entre les sexes – le Rwanda, le Mozambique et l'Afrique du Sud ont atteint des niveaux de représentation exemplaires, en ce sens qu'ils ont dépassé le niveau des 30% de représentation requis par l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les droits des femmes, la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes par tous les pays, sauf trois, constitue une importante réalisation, même si, comme indiqué précédemment, la mise en œuvre reste problématique. En outre, plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient établi des plans nationaux pour la mise en œuvre de la Convention et nombre d'entre eux ont ratifié les conventions de l'ONU qui protègent les femmes et les enfants. L'idée de la participation des femmes au processus de **paix** fait de plus en plus l'objet d'une attention méritée. En ce qui concerne **l'émancipation économique** des femmes, leur participation à la vie active, notamment dans le secteur informel, a atteint un niveau jamais égalé, même si les retombées sont insignifiantes et les heures de travail excessivement longues. On espère que compte tenu de ces éléments nouveaux, et grâce à une participation plus grande, les femmes pourront disposer de revenus plus importants et contribuer davantage à la prise de décisions.

Récemment, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Cette Déclaration prône l'établissement d'un « fonds d'affectation spéciale africain en vue du renforcement des capacités des femmes africaines » et concerne essentiellement les femmes des zones rurales. En établissant la parité (50/50) entre les hommes et les femmes au sein de la Commission, l'Union africaine a dépassé l'objectif de l'ONU, qui prône une représentation de 30% pour les femmes.

4.2 Obstacles au renforcement du pouvoir des femmes

L'insuffisance de la croissance économique, le fardeau de la dette, le manque de politiques macroéconomiques appropriées et la mauvaise gestion économique sont autant de facteurs qui empêchent la réduction de la pauvreté en Afrique. Dans presque tous les pays, les disparités entre les sexes caractérisent le système éducatif et elles sont plus marquées au niveau du supérieur. Parce que les femmes sont encore marginalisées dans le secteur des technologies de l'information et dans les matières scientifiques, leurs possibilités d'emploi et leurs salaires sont limités, ce qui pourrait avoir des incidences sur ceux qui investissent sur les femmes et les filles et qui en attendent des retombées. Les taux de diminution des effectifs, les redoublements et les niveaux élevés d'analphabétisme chez les femmes et chez les filles, de même que l'insuffisance des infrastructures de l'enseignement figurent parmi les principaux facteurs qui retardent l'accès des femmes à l'éducation. Le secteur de la santé a été dévasté par le VIH/sida, ce qui a eu de graves conséquences sur la santé infantine et maternelle et sur l'espérance de vie. Le VIH/sida est le problème de développement le plus important qui se pose au continent depuis des générations et qui a des effets catastrophiques sur les efforts de développement à long terme. Les taux d'infection plus élevés et en hausse chez les femmes et les filles auront de graves conséquences démographiques à long terme, si l'on ne met un terme à cette tendance. La charge des soins incombant aux femmes qui se retrouvent à la tête de familles monoparentales, avec un nombre d'orphelins sans précédent, ainsi que des revenus moindres, constitue un énorme fardeau pour les femmes africaines. Les taux de mortalité maternelle, qui sont de 94 pour 100 000, sont anormalement élevés. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les violations généralisées des droits des femmes et la discrimination sexiste est encore très présente : entre autres injustices et violence à l'égard des femmes, on peut citer les préjugés dans les familles à l'égard des femmes et de la petite fille, les sévices sexuels et le viol généralisé. Dans la plupart des structures de prise de décisions, les femmes sont nettement sous-représentées. Les systèmes de quotas se limitent à quelques pays. La représentation des femmes dans les structures de prise de décisions au niveau national reste très en-deçà des 30% recommandés par l'Organisation des Nations Unies. Il est généralement admis que la ratification des conventions, les révisions constitutionnelles et les nouvelles dispositions juridiques en faveur des femmes ne reçoivent pas le soutien auquel on pourrait s'attendre de la part des plus hauts responsables politiques, d'où les résistances à leur mise en œuvre. En outre, l'éducation, le travail et les questions liées à la santé passent au second rang dans l'ordre de priorité, sous la menace des conflits armés et des guerres civiles qui ont ravagé le continent au cours de la décennie considérée. La désignation de responsables des questions d'égalité entre les sexes n'a pas permis l'établissement de mécanismes renforcés, en raison de l'insuffisance des capacités requises dans la plupart des pays, et du fait qu'un grand nombre de ces responsables ne sont pas en mesure d'influer sur l'évolution

des mentalités dans leurs secteurs respectifs. Parmi les autres problèmes qui se posent, on peut citer l'absence de mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'obligation redditionnelle.

4.3 La voie à suivre

Il ressort de tous les rapports présentés par 42 pays que, pour atteindre les objectifs visant à réduire la pauvreté et à mettre fin aux disparités entre les sexes, il faudrait que les politiques et programmes des États membres prennent plus en compte la problématique homme-femme. Un engagement au niveau politique le plus élevé est absolument nécessaire : la méthode adoptée par l'Ouganda, pour lutter contre les taux élevés de prévalence du VIH/sida, a été citée comme la meilleure pratique et constitue un cas d'espèce. Le Botswana fait face à ses niveaux sans précédent de VIH/sida depuis le Bureau du Président. Dans une certaine mesure, le manque d'engagement et d'obligation redditionnelle au niveau le plus élevé explique pourquoi, malgré les nombreux faits survenus dans les domaines des législations, des conventions, des modèles et des politiques pour changer la situation de la femme en Afrique, on constate toujours l'existence d'importantes disparités entre les hommes et les femmes ; dans la plupart des pays, le renforcement du pouvoir des femmes n'est qu'un leurre, et il faudra mettre en place à l'avenir un grand nombre de mesures et de législations nouvelles, en insistant tout particulièrement sur leur mise en œuvre. Il ne s'agit plus d'un problème théorique mais plutôt de la mise en œuvre des politiques. Ainsi donc, si les programmes et les politiques ne sont pas mis en œuvre, le fonctionnaire responsable devra rendre compte. Tels sont les changements auxquels il convient de procéder aux niveaux national et communautaire.

Pour terminer, outre le fait que les responsables politiques doivent faire preuve d'une plus grande détermination dans la mise en œuvre, les pays africains doivent s'efforcer de résoudre la question fondamentale de l'égalité et du pouvoir. De tout temps, les inégalités aux niveaux du pouvoir et des avantages ont existé dans presque toutes les sociétés humaines et ont donné lieu à des débats philosophiques et des discours pendant tout ce temps. Même dans les sociétés dites sans classe ou sans État qui ont fait l'objet d'étude par anthropologues, il existe des formes rudimentaires de stratification sociale, économique et politique. Bref, les sociétés sont normalement structurées en groupes inégaux (classe/caste etc.) et sont fondées sur des rapports de force : la question est de savoir quel en est le degré et non la forme, tandis que la nature réelle de la stratification/hierarchie diffère et varie énormément dans le temps et dans l'espace. Ainsi donc, chercher à résoudre la question de l'égalité entre les sexes de façon abstraite, sans se poser le problème de l'égalité liée à la structure et à l'organisation fondamentales des sociétés, est complètement erroné. Les inégalités sont, par nature, injustes et contraires au développement humain et aux transformations socioéconomiques et ne peuvent être résolues que dans le cadre général de l'égalité entre les êtres humains, plutôt qu'en cherchant à résoudre le seul aspect de l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour mieux comprendre les appels en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et/ou d'autres formes d'égalité, il faut nécessairement trouver une solution au problème des inégalités, en tant que principe structurel, entre les êtres humains. Les problèmes d'égalité et d'inégalité au sein des sociétés doivent être résolus en raison des conséquences morales, politiques, sociales et économiques et aussi en raison de la place centrale de la stratification dans l'organisation des sociétés. Par exemple, est-il conforme à la morale de perpétuer les inégalités de chance dans la vie des individus sur la base de

programmes, de classes sociales, de castes et d'infirmités physiques ou mentales ? Les États devraient s'attaquer au problème des inégalités en tant que facteur limitatif du développement humain qui touche tous les acteurs d'une société, quel que soit leur sexe. Traiter de l'égalité de cette façon ne signifie pas nécessairement que les inégalités structurelles, en général, et les disparités entre les sexes, en particulier, disparaîtront définitivement ou diminueront de façon notable à court terme. Toutefois, il faut que les communautés et les sociétés cherchent des solutions à la nature ontologique de notre humanité commune qui est plus importante que le clivage entre les hommes et les femmes. Il est plus important d'examiner la question de l'équité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes sous cet angle, parce qu'il s'agit de résoudre le problème de l'efficacité socioéconomique et des conséquences morales et politiques liées au fait qu'une grande partie de la société est privée de ses chances dans la vie : lorsqu'on refuse le droit à l'égalité, c'est elle-même qui est en jeu.